

AVIS DE MARCHE

Section 1 : Pouvoir adjudicateur

- 1.1) **Dénomination du pouvoir adjudicateur** : Ville de Schiltigheim
- 1.2) **Adresse** : 110, route de Bischwiller – 67300 Schiltigheim
- 1.3) **Téléphone** : 03.88.83.90.00
- 1.4) **Télécopie** : 03.88.83.84.98
- 1.5) **Site internet de la Ville** : www.ville-schiltigheim.fr
- 1.6) **Site internet du profil d'acheteur** : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Section 2 : Objet du marché

- 2.1) **Intitulé** : Externalisation du nettoyage des bâtiments communaux
- 2.2) **Code CPV principal** : 90910000 – Services de nettoyage
- 2.3) **Type de marché** : Services

Section 3 : Caractéristiques principales du marché

- 3.1) **Valeur totale estimée HT** : NC
- 3.2) **Lieu d'exécution des prestations** : Ville de Schiltigheim
- 3.3) **Variantes** : Non
- 3.4) **Forme juridique du groupement** : Au choix
- 3.5) **Langue utilisée dans le marché** : Français
- 3.6) **Conditions d'exécution particulières** : voir CCTP
- 3.7) **Délai global de réalisation des prestations** : 1 an reconductible 3 fois
- 3.8) **Modalités de financement** : Fonds propres de la Collectivité
- 3.9) **Allotissement** :

Lot n°	Intitulé du lot
1	Hôtel de Ville
2	Bâtiments scolaires
3	Bâtiments divers

Section 4 : Caractéristiques de la consultation

- 4.1) **Durée de validité des offres** : 6 mois
- 4.2) **Type de procédure** : Procédure formalisée – Appel d'offres ouvert
- 4.3) **Numéro de consultation attribué au dossier** : 2025-015
- 4.4) **Téléchargement du dossier de consultation** : Le dossier de consultation des entreprises est uniquement téléchargeable sur le site de dématérialisation de la Ville : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. Aucun document papier de ce dossier ne sera adressé à un candidat.

- 4.5) **Date et heure limite de réception des offres** : 23/09/2026 à 12h00

- 4.6) **Adresse électronique de transmission des plis dématérialisés** : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Section 5 : Critères d'attribution

5.7) **Candidature** : voir RC

5.8) **Offre** : voici les critères de sélection des offres

POUR LE LOT N°1	
Critères et sous-critères	Pondération
Prix <i>Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération. Le montant du prix du candidat est composé du montant total HT issu de la DPGF + le montant total HT issu du DQE.</i> <i>Le prix s'apprécie en fonction du coût global du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) constitué à partir du BPU. Ce D.Q.E ne sera pas publié ni communiqué aux candidats. A partir du BPU complété par lui, chaque candidat verra son D.Q.E masqué reconstitué par l'acheteur.</i> <i>Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.</i>	30%
Valeur technique <i>Le candidat devra compléter le cadre de mémoire technique et environnemental pour chaque sous-critère. Il pourra fournir des annexes à condition qu'il fasse un renvoi explicite et clair aux annexes dans le cadre de mémoire technique et environnemental : tout renvoi à des annexes permettant de noter le critère devra être explicite et devra comporter, outre le nom du document, le numéro de page précis. Toute absence de renvoi ou tout renvoi jugé flou à des annexes aboutira à une note de 0.</i>	35 %
Sous-critère n°1 : Ressources humaines <i>Le candidat précise :</i> • <i>Nombre d'agents et d'encadrants et leur qualification</i> • <i>Formation aux techniques de nettoyage et aux produits (initiale et continue)</i> • <i>Formation liée à la prestation</i>	25 %
Sous-critère n°2 : Méthodologie d'intervention <i>Le candidat précise :</i> • <i>Méthodologie mise en place en cas d'absence d'un agent</i> • <i>Organisation du contrôle qualité</i> • <i>Méthodologie en cas de manquement d'une prestation de nettoyage</i>	10 %
Valeur environnementale <i>Le candidat devra compléter le cadre de mémoire technique et environnemental pour chaque sous-critère. Il pourra fournir des annexes à condition qu'il fasse un renvoi explicite et clair aux annexes dans le cadre de mémoire technique et environnemental : tout renvoi à des annexes permettant de noter le critère devra être explicite et devra comporter, outre le nom du document, le numéro de page précis. Toute absence de renvoi ou tout renvoi jugé flou à des annexes aboutira à une note de 0.</i>	35 %
Sous-critère n°1 : Technique de nettoyage ne nécessitant pas de produits d'entretien	15 %
Sous-critère n°2 : Qualité environnementale du matériel d'entretien	10 %
Sous-critère n°3 : Performance environnementale des produits d'entretien et prise en compte du bien-être animal • <i>Absence de COV</i> • <i>Biodégradabilité à 100 %</i> • <i>Produits non testés sur les animaux</i>	10 %

POUR LES LOTS n°2 et 3	
Critères et sous-critères	Pondération
Prix Ce critère est noté selon la formule de notation : $\text{Note du Prix} = (\text{Montant HT de l'offre la plus basse} / \text{Montant HT de l'offre examinée}) \times \text{Nombre de point de la pondération}$. Le montant du prix du candidat est composé du montant total HT issu de la DPGF + le montant total HT issu du DQE. Le prix s'apprécie en fonction du coût global du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) constitué à partir du BPU. Ce D.Q.E ne sera pas publié ni communiqué aux candidats. A partir du BPU complété par lui, chaque candidat verra son D.Q.E masqué reconstitué par l'acheteur. Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.	30%
Valeur technique Le candidat devra compléter le cadre de mémoire technique et environnemental pour chaque sous-critère. Il pourra fournir des annexes à condition qu'il fasse un renvoi explicite et clair aux annexes dans le cadre de mémoire technique et environnemental : tout renvoi à des annexes permettant de noter le critère devra être explicite et devra comporter, outre le nom du document, le numéro de page précis. Toute absence de renvoi ou tout renvoi jugé flou à des annexes aboutira à une note de 0.	30 %
Sous-critère n°1 : Ressources humaines Le candidat précise : • Nombre d'agents et d'encadrants et leur qualification • Formation aux techniques de nettoyage et aux produits (initiale et continue) • Formation liée à la prestation	22 %
Sous-critère n°2 : Méthodologie d'intervention Le candidat précise : • Méthodologie mise en place en cas d'absence d'un agent • Organisation du contrôle qualité • Méthodologie en cas de manquement d'une prestation de nettoyage	8 %
Valeur environnementale Le candidat devra compléter le cadre de mémoire technique et environnemental pour chaque sous-critère. Il pourra fournir des annexes à condition qu'il fasse un renvoi explicite et clair aux annexes dans le cadre de mémoire technique et environnemental : tout renvoi à des annexes permettant de noter le critère devra être explicite et devra comporter, outre le nom du document, le numéro de page précis. Toute absence de renvoi ou tout renvoi jugé flou à des annexes aboutira à une note de 0.	30 %
Sous-critère n°1 : Technique de nettoyage ne nécessitant pas de produits d'entretien	15 %
Sous-critère n°2 : Qualité environnementale du matériel d'entretien	8 %
Sous-critère n°3 : Performance environnementale des produits d'entretien et prise en compte du bien-être animal • Absence de COV • Biodégradabilité à 100 % • Produits non testés sur les animaux	7 %
Valeur sociale : action en faveur de l'insertion professionnelle Le candidat coche à l'article 6 de l'acte d'engagement le nombre d'heures d'insertion qu'il souhaite réaliser, donnant la pondération suivante : 3 heures par tranche de 1 000 € HT (minimum obligatoire) : 0 point 3.5 heures par tranche de 1 000 € HT : 2 points 4 heures par tranche de 1 000 € HT : 4 points 4.5 heures par tranche de 1 000 € HT : 6 points 5 heures par tranche de 1 000 € HT : 8 points 6 heures par tranche de 1 000 € HT : 10 points	10 %

Section 6 : Renseignements complémentaires

6.1) **Demande relative à la consultation** : Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme et indique en particulier l'adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

6.2) **Procédures de recours et de médiation** : Selon les dispositions mentionnées dans le règlement de consultation

6.3) **Date d'envoi du présent avis** : 23/07/2026

Fait à Schiltigheim, le 23 juillet 2026

La Maire
Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Par délégation

Florentin CLEREMBAUX
*Chargé de la commande publique et des affaires
juridiques*